

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025-12-88

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET L'ASSOCIATION GDR TENNIS – PADEL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie FOURN à Ingrid MORVAN
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX
ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET L'ASSOCIATION GDR TENNIS – PADEL**

Dans le cadre de la politique sportive de Guipavas et afin de développer la pratique du tennis sur son territoire, la ville de Guipavas a construit un complexe de tennis sur le site du Moulin Neuf ; équipement qu'elle a réceptionné en septembre 2020.

Considérant que le projet associatif de l'association GDR tennis-padel de Guipavas vise effectivement à développer la pratique du tennis et du padel que ce soit dans le cadre d'une activité de loisir, d'une pratique de la compétition amateur ou de l'apprentissage dans le cadre de l'école de tennis et de padel, la ville de Guipavas souhaite poursuivre son partenariat avec l'association et mettre à sa disposition le complexe de tennis-padel.

Considérant que la convention actuelle de mise à disposition des équipements municipaux arrive à échéance le 31 décembre 2025, la ville a engagé une réflexion sur les modalités de renouvellement de ce partenariat. Toutefois, afin de sécuriser tous les aspects, en particulier juridiques, de ce renouvellement et permettre à l'association de continuer ses activités, il est proposé au Conseil municipal de renouveler pour une année seulement par avenant la convention existante.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant de renouvellement de la convention de mise à disposition d'équipements municipaux avec l'association GDR tennis-padel pour une année (2026) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : Avenant n°2 – Renouvellement 1 an

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Gisèle LE D'ALL